

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024/132**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
27/06/2024	En exercice :	35
	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard  
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel  
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20240703-DEL2024-132-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2024



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024/132

Autorisation donnée à Madame la Maire de déposer une déclaration préalable pour la mise en accessibilité du sanitaire du cimetière communal, sis 3, rue Gambetta

**Rapporteur : Monsieur Bernard LE DÛS, Adjoint à la Maire délégué aux Travaux**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 421-1 et suivants ;

**CONSIDÉRANT** que pour satisfaire aux exigences du décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 *relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation*, la commune d'Eaubonne doit rendre accessible le bloc sanitaire ouvert au public situé au rez-de-chaussée du bâtiment présent dans l'enceinte du cimetière, sis 3, rue Gambetta sur la parcelle cadastrée AR 386 ;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ces travaux de mise en accessibilité, lesquels consistent en l'élargissement de la porte d'accès, entraînant ainsi une modification de façade, nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux ;

**Après** avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* du jeudi 20 juin 2024 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,**

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

✎ **ARTICLE 1 : AUTORISE** Madame la Maire à déposer une déclaration préalable de travaux, au nom et pour le compte de la commune, pour la mise en accessibilité du sanitaire du cimetière situé 3 rue Gambetta sur la parcelle cadastrée AR 386 ;

✎ **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs au dépôt de cette déclaration préalable.



**Le Secrétaire de Séance,  
L'Adjoint à la Maire délégué  
au Développement Durable,**

**Quentin DUFOUR**



**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Paris,**

**Marie-José BEAULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :  
Publiée le :  
Exécutoire le :  
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Votes de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
<input type="checkbox"/> Karima BENTOUT DGA Ressources	<input type="checkbox"/> Lylian SÉNÉCHAL Directeur Général des Services